

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Centre des Arts du Cirque de Niort « Cirque en Scène » est un lieu de découverte, de jeu mais aussi de travail.

L'école de cirque est agréée par la Fédération Française des Écoles de Cirque (FFEC).

Le calme et la concentration nécessaires dans les salles ne doivent pas être perturbés par le bruit venant du couloir et des vestiaires.

Cirque en Scène a pour objet :

- Découverte, initiation et perfectionnement aux Arts du Cirque auprès d'un public municipal, départemental, régional et national,
- Conception, réalisation et production de spectacles,
- Formations professionnelles.

Le présent règlement vient en complément des statuts de l'association qui pourront vous être fournis sur demande au bureau d'accueil.

Article 1 : Assemblée Générale et Conseil d'Administration

Les adhérents de Cirque en Scène sont convoqués une fois par an pour l'Assemblée Générale Ordinaire.

A l'issue de celle-ci, au moins 6 membres sont élus au Conseil d'Administration qui se réunit minimum 5 fois par an et à chaque fois que le nécessite la vie de l'association.

Un adhérent de moins de 16 ans y est représenté par un de ses parents ou son tuteur légal.

Article 2 : Adhésion et Cotisation

L'adhésion est effective de septembre à août.

L'adhésion et la licence de la Fédération Française des Ecoles de Cirque (FFEC) sont **obligatoires** pour effectuer une activité au sein de Cirque en Scène.

Pour les activités des adhérents, les tarifs sont appliqués suivant la grille de répartition des 12 Quotients Familiaux de la Ville de Niort.

Dans tous les cas :

- Inscription de 2 adhérents ou plus de la même famille (hors cirque famille) : Baisse d'une tranche

Les tarifs sont réévalués en fin d'année pour la rentrée suivante. Ils sont disponibles au bureau d'accueil.

Il est possible d'effectuer un Don à Cirque en Scène : nous vous délivrons un reçu fiscal et vous bénéficierez d'une réduction d'impôts sur le revenu (égale à 66 % du total des versements). **En soutenant notre association, vous contribuez à faire connaître le travail de Cirque en scène et plus largement les arts du cirque. En donnant vous partagez aussi nos valeurs d'éducation populaire pour un cirque par tous et pour tous.**

Ex : Un don de 15€ vous revient à 5.10 € après déduction fiscale

Un don de 50€ ne vous revient qu'à 17€

Un don de 100 à 34€...

Les activités annuelles (Ateliers) :

La licence FFEC annuelle est effective de septembre à août. Celle avec assurance couvre l'adhérent lors des activités mais également lors des trajets aller et retour pour s'y rendre.

L'adhérent se verra remettre une licence de la FFEC.

La cotisation doit être payée dans sa totalité encaissable en plusieurs fois (d'autres modalités sont possibles, au cas par cas).

Cirque en Scène accepte les Espèces, les Chèques Vacances, Coupon Sports, les Chèques Loisirs, les Tickets Culture Région, Chèques Culture ou virement.

En cas de départ en cours de saison :

- L'adhésion et la licence ne sont en aucun cas remboursées.
- La cotisation pourra être remboursé seulement en cas de déménagement ou de maladie de longue durée (certificat médical obligatoire) au prorata du nombre de séances effectuées et des frais de gestions seront facturés (10% du coût annuel de l'atelier)
- Pour les nouveaux adhérents, les 2 premières séances sont une période d'essai. Passé ce délai, l'inscription est validée. En cas d'arrêt pendant la période d'essai, la cotisation est remboursée au prorata du nombre d'ateliers effectués.

Les activités ponctuelles (Stages) :

La licence est effective seulement pour 15 jours cumulables. Elle doit être prise pour chaque activité ponctuelle effectuée.

Le règlement global de l'activité s'effectue lors de l'inscription (comprenant le coût du stage + licence + adhésion). L'inscription doit être validée au plus tard 15 jours avant le début du stage avec le dossier au complet.

En cas d'annulation avant le début de l'activité (la semaine avant le stage)

Pour une annulation dans la semaine avant le stage qui précède le début de l'activité, 50% du stage sera remboursé (sauf maladie sur présentation d'un certificat médical).

En cas de départ en cours d'activité :

- L'adhésion et la licence ne sont en aucun cas remboursées

- Pour toute activité commencée, la cotisation est due et n'est pas remboursée, sauf maladie sur présentation d'un certificat médical. Le règlement se fera au prorata du nombre de jours déjà effectués.

Article 3 : Inscriptions et Activités

Les inscriptions se font au mois de :

- Juin, pour ceux qui sont déjà adhérents inscrits aux ateliers (les dates seront diffusées par mail et documents papiers)
- Septembre, pour les nouveaux adhérents (les dates seront diffusées par voie de presse, sur notre site et tout autre support)

Les documents à fournir : bulletin d'inscription rempli et signé avec les différentes autorisations, justificatif quotient familial, certificat médical ou décharge médicale, vaccinations, attestation d'assurance si licence sans assurance et le paiement.

Les adhérents et parents doivent respecter les règles de bon fonctionnement :

- En cas d'absence, avertir les professionnels ou le bureau d'accueil.
- Être ponctuel.
- Avoir une tenue vestimentaire adaptée à la pratique des Arts du Cirque (tenue de sport, collant et T-shirt...). Une paire de chaussures (ou rythmiques et ou chaussure de sport à semelles souple) doit être prévue exclusivement pour la salle de cirque.
- Pour la sécurité de l'adhérent, on doit laisser à la maison les bijoux (boucle d'oreilles, montre, collier, bracelets).
- **Il est obligatoire que les parents déposent et récupèrent l'enfant et/ou le jeune à l'intérieur des locaux, et non à l'extérieur, sauf autorisation et /ou protocole particulier.**

Responsabilités des formateurs :

Les formateurs sont responsables de leurs ateliers et de ce qui s'y déroule :

- Le suivi pédagogique
- Le respect du matériel
- La sécurité des pratiquants
- Sont disponibles pour les élèves et pour les parents avant ou après le cours
- Signalent toute anomalie aux parents
- Peuvent demander une entrevue aux parents et/ou aux enfants
- Peuvent présenter le projet de l'année aux élèves et aux parents
- Surveillent les arrivées et départs des élèves
- Peuvent arrêter le cours pour raisons graves : santé, sécurité...

Article 4 : Sécurité, Matériel et Locaux

Chaque élève doit être responsable et veiller à :

- Ne pas monter et se servir du matériel en dehors des ateliers et sans l'autorisation de l'intervenant.
- Participer au rangement de salle après les activités.
- Éteindre les lumières (vestiaires, toilettes...) à son départ.
- Utiliser le matériel dans les règles (par exemple, les massues ne sont pas des « matraques » ...).

ATTENTION :

Cirque en scène n'est pas responsable :

- **En cas de vol ou perte d'objet.**
- **Des élèves en dehors des créneaux horaires des ateliers qui les concernent.**
- **En dehors des locaux (notamment le parking).**

L'échange, le respect, la tolérance, la non-violence sont des principes
Auxquels nous tenons particulièrement au sein de l'école de Cirque.
Afin d'amener un échange, nous mettons en place régulièrement des réunions
De concertation, de bricolage, de préparation et tutti quanti.

Les parents peuvent être invités à participer ou venir aux ateliers de leurs enfants, sous leur propre responsabilité.

En vous souhaitant à tous, une bonne saison circassienne.

Le Conseil d'Administration est composé de :

Co-Présidents – Catherine DESNOUX & Guillaume ÉCOTIÈRE

Secrétaire – Jean-Marc BOUTIN

Trésorier - Christelle GANDON BRUN

Membres

René BÉNUFFÉ — Claire BOUTIN – Éléonnie DARFEUILLE

Marie-Christine DUCRE - Vanessa LABARRE - Fabrice MEUNIER

L'Association Cirque en Scène est soutenue par :

Ville de Niort

Conseil Départemental des Deux-Sèvres

Crédit Agricole

Agrément « Pratique Amateur » par la Fédération Française des Écoles de Cirque : N° 79184

Licences d'Entrepreneur de Spectacle : PLATESV-R-2022-003024 / PLATESV-R-2022-003025 / PLATESV-R-2022-003019



CIRQUE EN SCÈNE – Centre des Arts du Cirque

30 chemin des Coteaux de Ribray 79000 NIORT

05 49 35 56 71 - accueil@cirque-scene.fr / www.cirque-scene.fr